



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

4.2 Objectifs du projet

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux



4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement



4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).



4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Engendre-t-il des rejets liquides ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
		Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

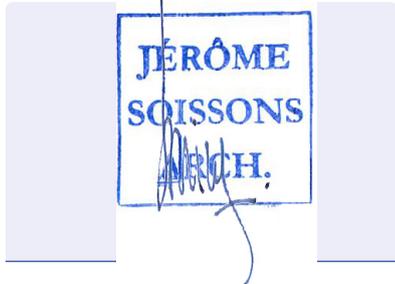
Nom

Prénom

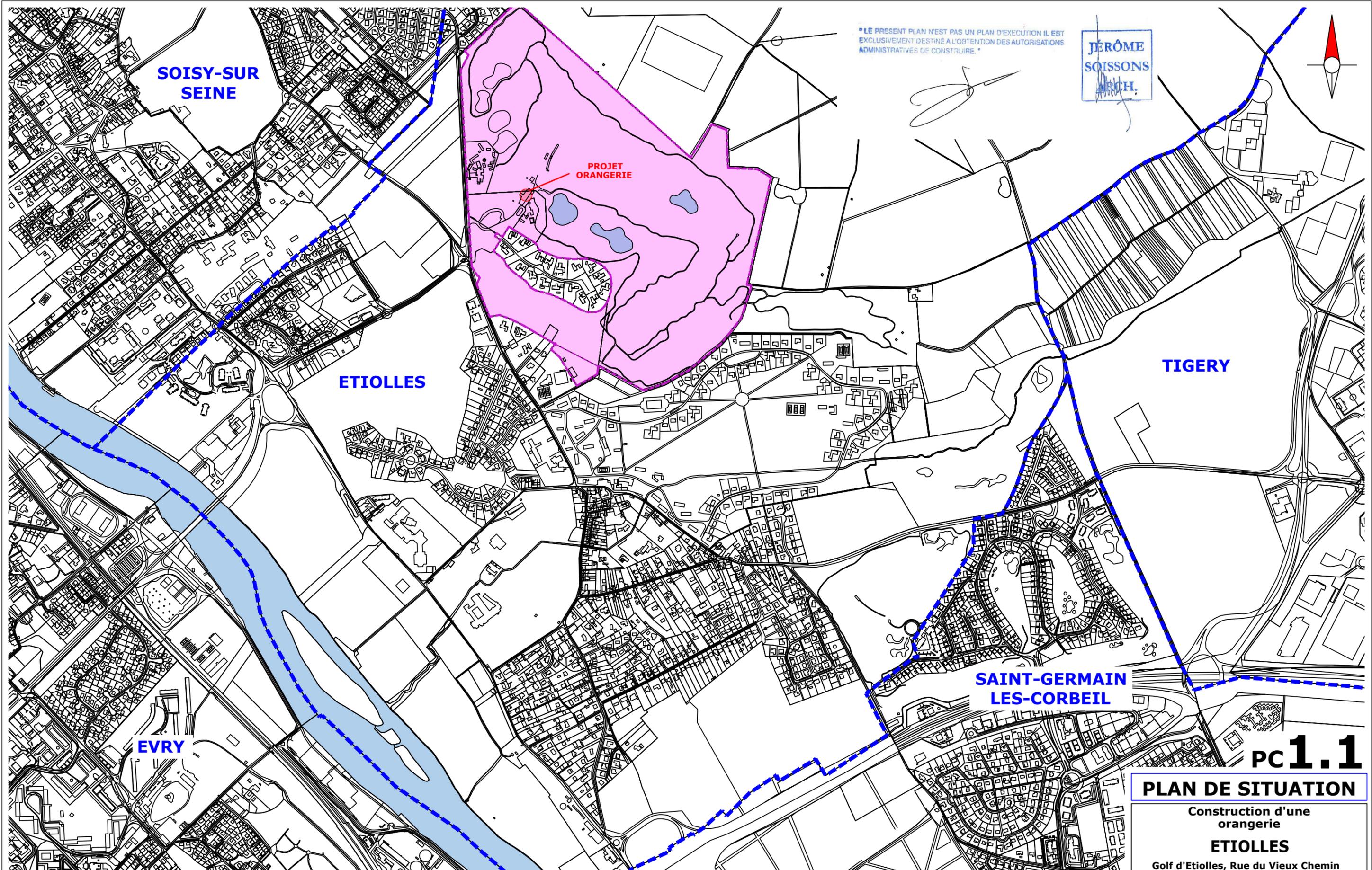
Qualité du signataire

À

Fait le / /

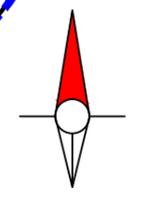


Signature du (des) demandeur(s)



* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE *

JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.



SOISY-SUR
SEINE

PROJET
ORANGERIE

ETIOLLES

TIGERY

SAINT-GERMAIN
LES-CORBEIL

EVRY

PC1.1

PLAN DE SITUATION

Construction d'une
orangerie

ETIOLLES

Golf d'Etiolles, Rue du Vieux Chemin
de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
20/09/2024

Ech: 1/10 000 ème

MAITRISE D'OUVRAGE

SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
Vieux Chemin de Paris
91450 ETIOLLES
Tél: 06 22 16 25 05
Mail: erez@etiolles.com

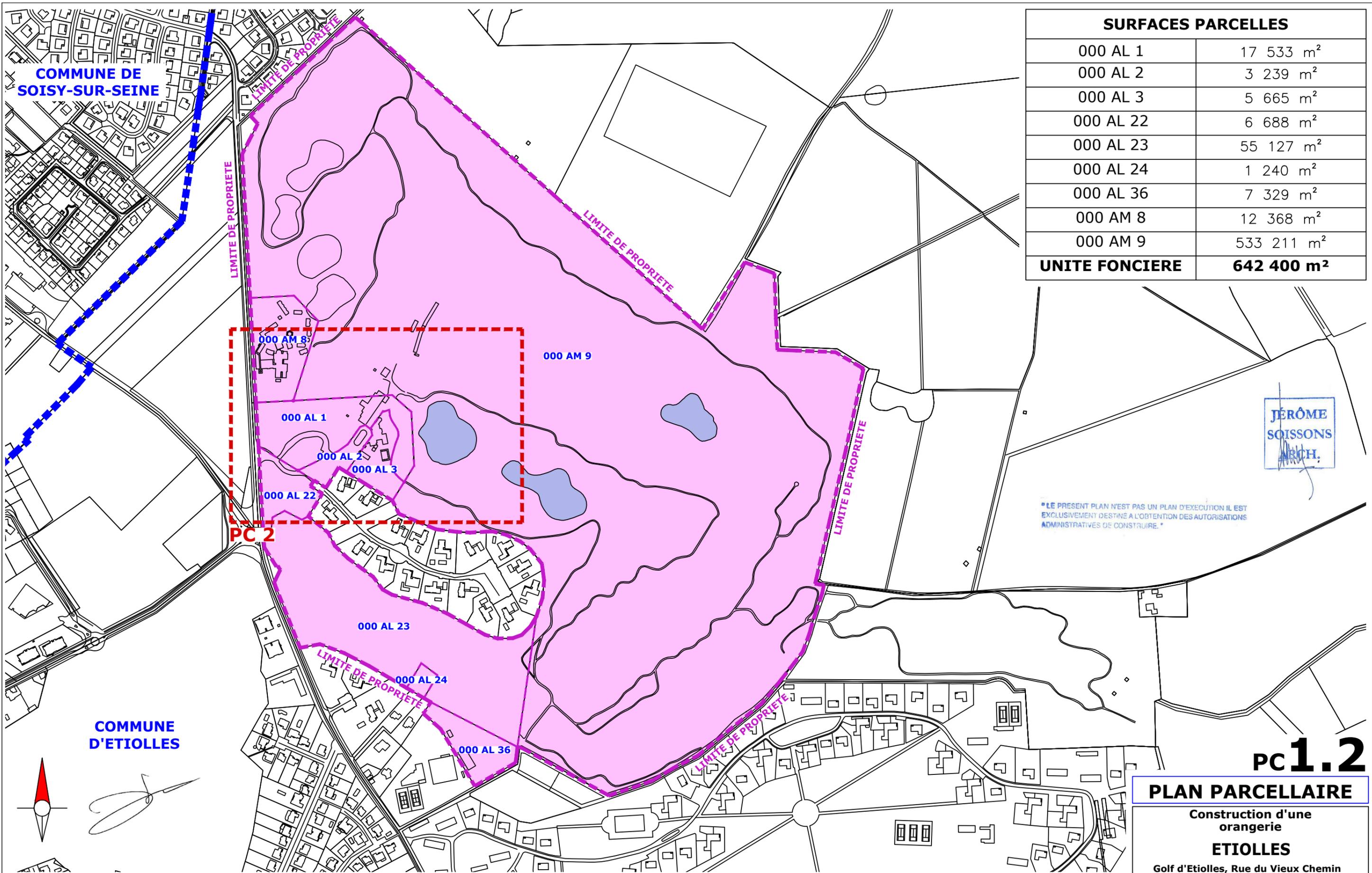
MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D	
C	
B	
A	20/09/2024 DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domrage ouvrage et s'adjointre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.



SURFACES PARCELLES	
000 AL 1	17 533 m ²
000 AL 2	3 239 m ²
000 AL 3	5 665 m ²
000 AL 22	6 688 m ²
000 AL 23	55 127 m ²
000 AL 24	1 240 m ²
000 AL 36	7 329 m ²
000 AM 8	12 368 m ²
000 AM 9	533 211 m ²
UNITE FONCIERE	642 400 m²

JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

PC1.2

PLAN PARCELLAIRE
Construction d'une
orangerie
ETIOLLES
Golf d'Etioles, Rue du Vieux Chemin
de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
20/09/2024
Ech: 1/5 000 ème

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domage ouvrage et s'adjointre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE

SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
Vieux Chemin de Paris
91450 ETIOLLES
Tél: 06 22 16 25 05
Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D	
C	
B	
A	20/09/2024 DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.



PC 2

PLAN MASSE

Construction d'une
orangerie

ETIOLLES

Golf d'Etiolles, Rue du Vieux Chemin
de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
20/09/2024
Ech: 1/1 000 ème

MAITRISE D'OUVRAGE

SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
Vieux Chemin de Paris
91450 ETIOLLES
Tél: 06 22 16 25 05
Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

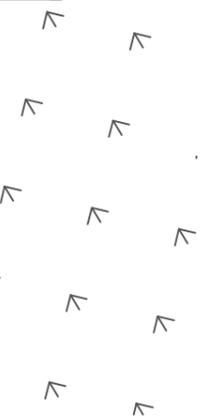
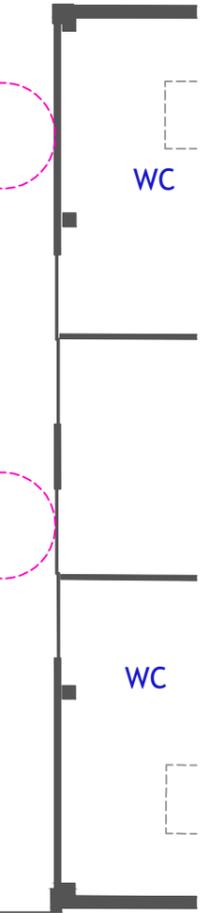
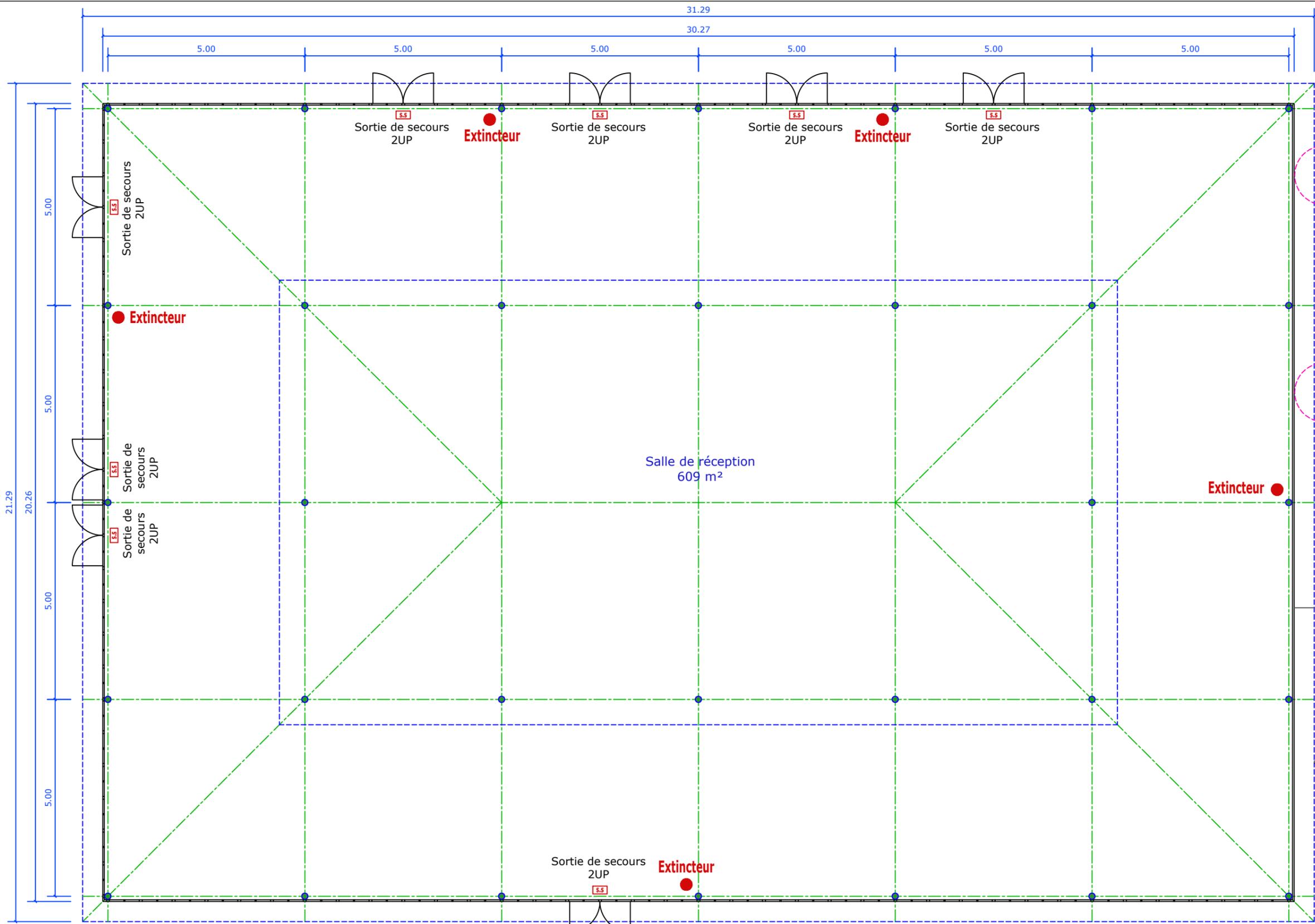
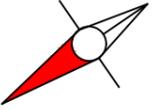
AFF : CTS 98

D		
C		
B		
A	20/09/2024	DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domrage ouvrage et s'adjointre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.







JÉRÔME
SOISSONS
ARCH.

PC 39-40.2

PLAN PROJET

Construction d'une
orangerie

ETIOLLES

Golf d'Etioilles, Rue du Vieux Chemin
de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
26/11/2024
Ech: 1/100 ème

* LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST
EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS
ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.*

MAITRISE D'OUVRAGE

SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
Vieux Chemin de Paris
91450 ETIOLLES
Tél: 06 22 16 25 05
Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D		
C		
B		
A	20/09/2024	DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domrage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.



PLAN MASSE
 Construction d'une
 orangerie
ETIOLLES
 Golf d'Etiolles, Rue du Vieux Chemin
 de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
 24/09/2024
 Ech: 1/1 000 ème

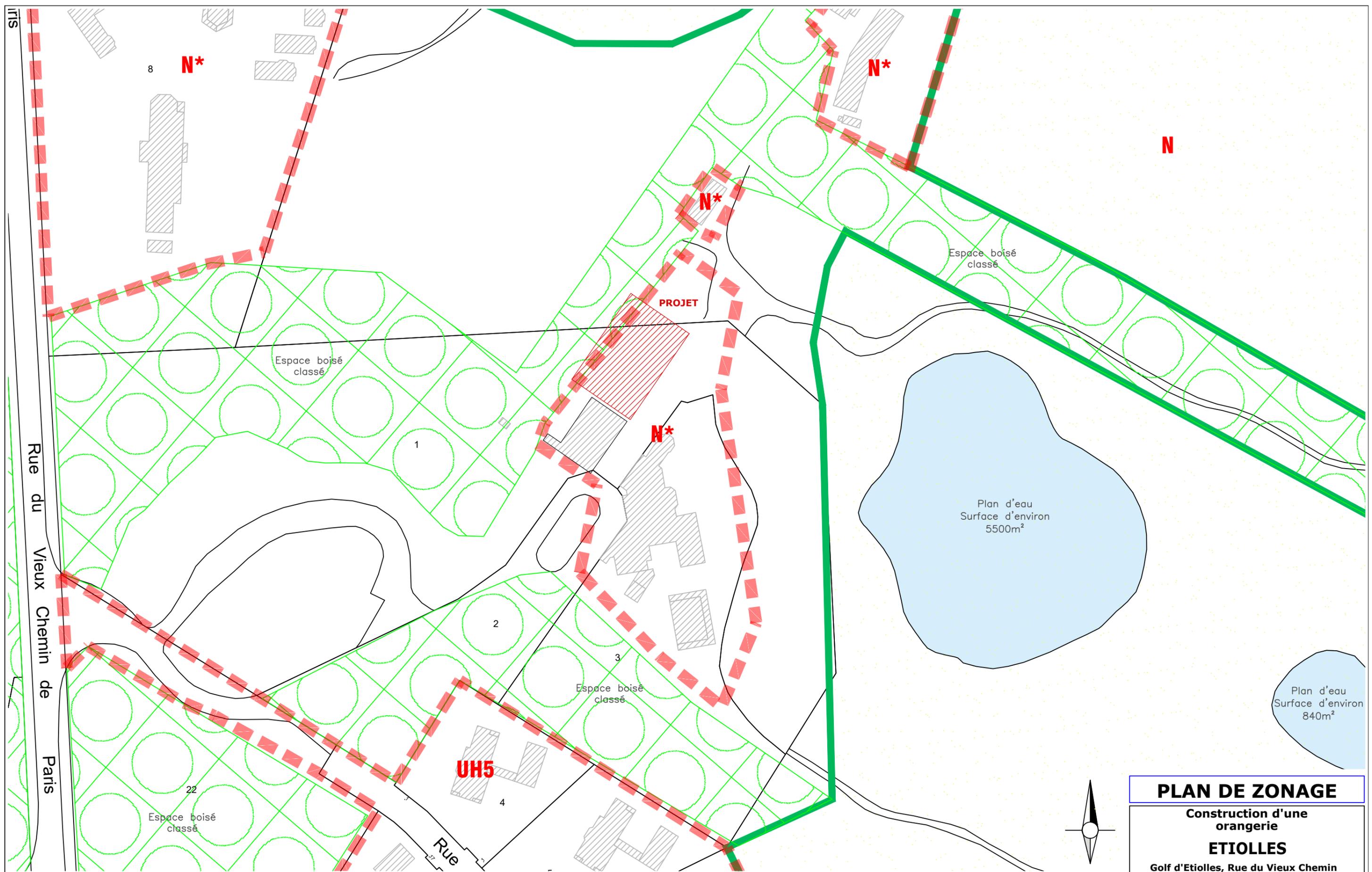
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'Architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domrage ouvrage et s'adjointer les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
 Vieux Chemin de Paris
 91450 ETIOLLES
 Tél: 06 22 16 25 05
 Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
 33 Rue de Bourgogne
 59140 DUNKERQUE
 Tél: 03 28 66 66 00
 Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D		
C		
B		
A	20/09/2024	DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE



PLAN DE ZONAGE

**Construction d'une
orangerie**

ETIOLLES

Golf d'Etioilles, Rue du Vieux Chemin
de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
24/09/2024
Ech: 1/1 000 ème

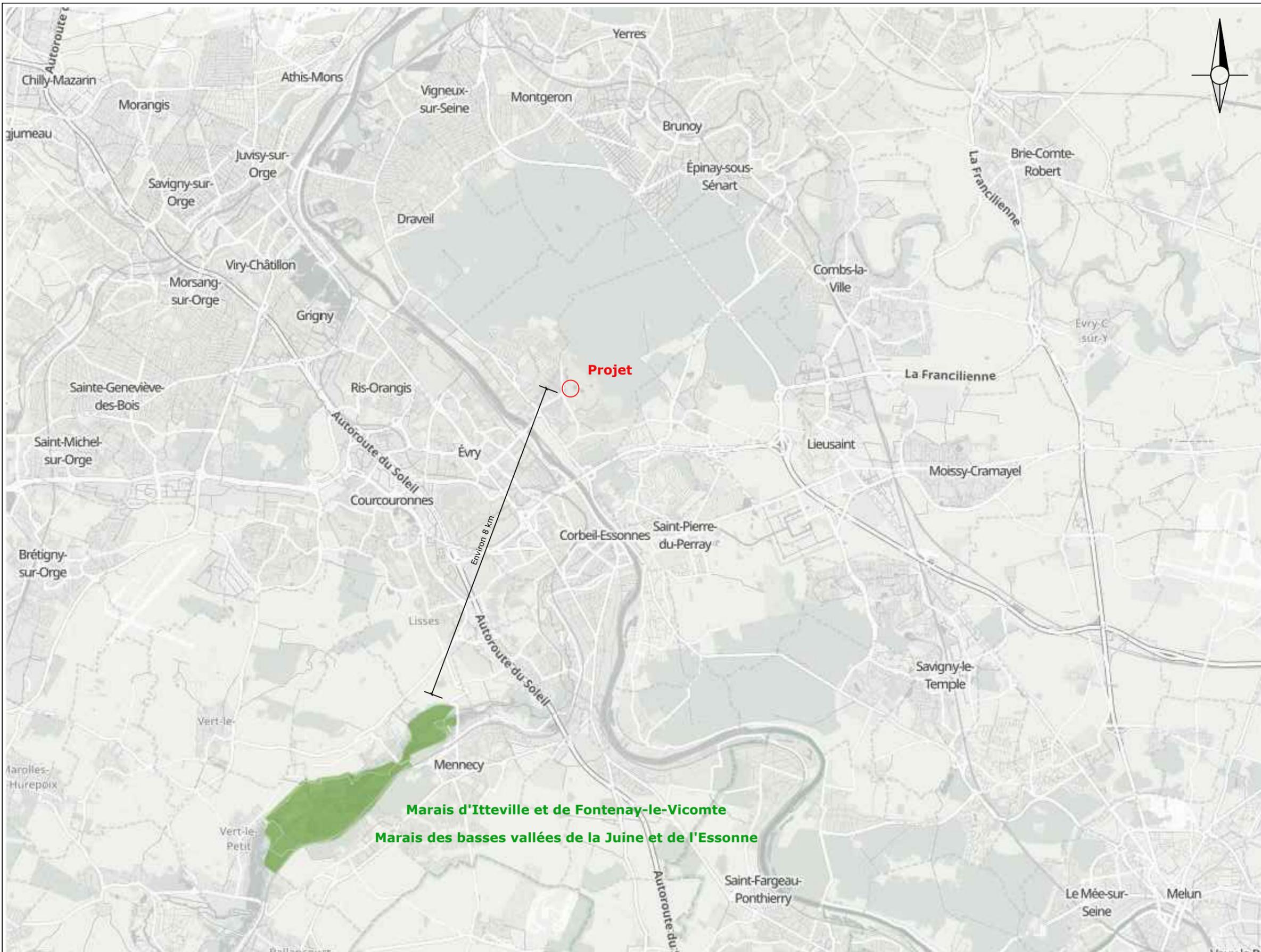
Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'Architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Dommage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

MAITRISE D'OUVRAGE
SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
 Vieux Chemin de Paris
 91450 ETIOLLES
 Tél: 06 22 16 25 05
 Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE
SOISSONS Architecte
 33 Rue de Bourgogne
 59140 DUNKERQUE
 Tél: 03 28 66 66 00
 Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D	
C	
B	
A	20/09/2024 DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Zone Natura 2000 

LOCALISATION

**Construction d'une
orangerie**
ETIOLLES
Golf d'Etioles, Rue du Vieux Chemin
de Paris - 91450

Indice A - Version en date du
24/09/2024
Sans échelle

MAITRISE D'OUVRAGE

SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES
Vieux Chemin de Paris
91450 ETIOLLES
Tél: 06 22 16 25 05
Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte
33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE
Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D	
C	
B	
A	20/09/2024 DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domage ouvrage et s'adjointre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.

La présente demande de permis de construire a pour objet la mise en place d'une salle de réception de type orangerie sur le site du golf de la commune d'ETIOLLES, 91450. Cette réalisation vient en lieu et place du bâtiment précédent détruit par un incendie.

L'UNITE FONCIERE:

Les références cadastrales des parcelles contiguës sur la commune d'ETIOLLES sont :

- 000 AL 1 : 17533 m²
- 000 AL 2 : 3239 m²
- 000 AL 3 : 5665 m²
- 000 AL 22 : 6688 m²
- 000 AL 23 : 55127 m²
- 000 AL 24 : 1240 m²
- 000 AL 36 : 7329 m²
- 000 AM 8 : 12368 m²
- 000 AM 9 : 533211 m²

L'unité foncière totalise une surface totale de 642 400 m² et possède des bâtiments existants.

OCCUPATION DU SOL (PROGRAMME) :

Une salle de réception était déjà existante sur le site, et prolongeait les activités du golf et du country club. Celle-ci a subi un incendie. Le projet consiste à bâtir une nouvelle salle de réception, type orangerie (CTS) pour la remplacer. Le nouveau bâtiment comprendra uniquement la salle de réception. Les services annexes (traiteur, WC) sont déjà existants sur le site.

ACCES - VOIRIE - STATIONNEMENTS:

L'accès pour les secours et les visiteurs se fait depuis la Rue du Vieux Chemin de Paris, à l'EST du site. Le stationnement est déjà existant sur place, il ne sera pas créé de nouvelle place de stationnement.

Les voies existantes sont réglementaires et accessibles aux secours.

DESSERTE PAR LES RESEAUX:

Le projet sera alimenté en électricité depuis les bâtiments existants. Aucun réseau d'alimentation ou d'évacuation en eau ne sera créé. Le bâtiment ne possède pas de gouttière ou de système de récupération des eaux pluviales, celles-ci sont infiltrées sur la parcelle directement au pied du bâtiment.

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION:

Le bâtiment sera implanté à environ 93m de la limite SUD de propriété et à environ 156m de la limite EST de propriété. Le projet est implanté à 1.5m du bâtiment contenant les services annexes nécessaire au bon fonctionnement de l'orangerie.

Les structures métalliques seront posées sur des massifs en béton.

HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS :

La hauteur de la toiture centrale est de +7.50m au faîtage et +5.73m en partie basse.

La hauteur de la toiture périphérique est de +3.15m.

ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS :

Le choix s'est porté sur un produit de la société "Orangerie Ephémère". Leurs structures élégantes sont spécialement conçues pour être installées dans des cadres d'exception. Réalisés avec des matériaux nobles (verre et acier), entièrement vitrées, ces structures offrent un subtil mélange entre la modernité et le classicisme.

Les CTS sont constitués d'une structure métallique gris anthracite (RAL 7024) au dessin très travaillé. La salle est vitrée sur 4 façades et sur deux hauteurs. Les toitures seront traitées en toile.

SECURITE ET ACCESSIBILITE :

Un cheminement stable (non meuble, non glissant et non réfléchissant) est utilisé entre les différents bâtiments accessibles PMR et la nouvelle construction.

Des sanitaires adaptés sont prévus dans le Bâtiment logistique existant situé à côté de l'orangerie.

REGLEMENTATION THERMIQUE :

Le nouveau bâtiment ne sera pas équipé de chauffage fixe et en raison des spécificités liées à son usage, il n'est pas possible de définir un scénario conventionnel pour le calcul thermique car nous devons garantir des conditions particulières de température, d'hygrométrie ou de qualité de l'air.

Il n'est donc pas assujéti à la RE2020 et entre dans la catégorie des bâtiments encadrés par les arrêtés du 26 octobre 2010 et 28 décembre 2012.



LE PRESENT PLAN N'EST PAS UN PLAN D'EXECUTION IL EST EXCLUSIVEMENT DESTINE A L'OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES DE CONSTRUIRE.

PC4

NOTICE

Construction d'une orangerie

ETIOLLES

Golf d'Etiolles, Rue du Vieux Chemin de Paris - 91450

Indice A - Version en date du 20/09/2024

MAITRISE D'OUVRAGE

SAS HOTEL DU GOLF D'ETIOLLES

Vieux Chemin de Paris
91450 ETIOLLES

Tél: 06 22 16 25 05
Mail: erez@etiolles.com

MAITRISE D'OEUVRE

SOISSONS Architecte

33 Rue de Bourgogne
59140 DUNKERQUE

Tél: 03 28 66 66 00
Mail: soissons.architecte@gmail.com

AFF : CTS 98

D	
C	
B	
A	20/09/2024 DEPÔT DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Ces documents sont des plans d'architecture et constituent des "plans guides" pour la réalisation des plans nécessaires à l'exécution. L'architecte n'ayant pas contractuellement mission pour réaliser les études d'exécution, les détails proposés sont des détails de principe et les sections sont données à titre indicatif et devront être vérifiées par calcul. Avant toute exécution le Maître d'ouvrage ou l'entreprise qu'il aura désignée devra faire réaliser par des ingénieurs conseils ou des bureaux d'étude compétents les notes de calculs et les plans d'exécution de structure basés sur une étude géotechnique du terrain, ainsi que ceux des divers fluides, et des VRD. Ces plans et notes de calculs devront obligatoirement respecter les normes et D.T.U. en vigueur. L'architecte attire l'attention du Maître d'ouvrage sur le fait qu'il devra contracter une assurance Domrage ouvrage et s'adjoindre les Services d'un Coordinateur de sécurité et d'un Contrôleur technique.